

Aix-en-Provence- 2^e cour d'appel de France : ses trois palais de Justice

1 - Palais de Justice, dit Palais de Verdun

Avant et après la Révolution... des architectes au service du Palais de Justice d'Aix-en-Provence

Suite à la création de la Place des Prêcheurs à la fin du XV^e siècle, au temps du roi René, faisons un saut dans le temps pour la retrouver trois siècles plus tard au XVIII^e siècle. Avec l'édification de la fontaine des Prêcheurs dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la place retrouve son lustre d'antan, et le conseiller Gras n'hésite pas à remanier la façade de son hôtel, en face de la fontaine. C'est alors que les parlementaires décident de détruire la carcasse vétuste qui abritait le Parlement de Provence et d'élever à son emplacement deux nouveaux édifices : un Palais de Justice et une prison dont la construction est confiée à l'origine à l'architecte visionnaire Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806). Concepteur de l'ensemble, il n'aura que le temps d'en jeter les bases. La Révolution stoppe le projet tout net. La construction ne sera reprise qu'entre 1822 et 1833 par l'architecte Michel-Robert Penchaud (1772-1833). Sur la place en 1850, la façade de l'église des Prêcheurs sera remaniée par l'architecte-sculpteur Henri-Antoine Revoil (1822-1900).

Dans chaque ville, il y a un cœur, tantôt historique, administratif ou judiciaire. Mais rares sont celles comme Aix-en-Provence, où l'édification et l'aménagement de leurs fonctions et juridictions sont à ce point enchevêtrées d'histoire. Retour sur l'histoire de la 2^e Cour d'appel de France nichée au cœur du centre historique, au service de laquelle œuvrent des architectes de grand talent.

Du Palais comtal au Palais de Justice, par Claude-Nicolas Ledoux, 1778- 1785

Demeure des comtes de Provence depuis le XIII^e siècle, le Palais comtal accueille en 1501 le Parlement de Provence dans l'une de ses ailes. Ses attributions politiques et administratives voisinent alors avec la fonction judiciaire et celle des finances. Lieu de prestige, le palais accuse toutefois le poids des années et son réaménagement devient indispensable.

En 1778 débute sa démolition, tandis que la reconstruction d'un nouveau palais de justice est confiée à l'architecte Claude-Nicolas Ledoux qui, pour la première fois, propose de séparer les fonctions de justice et de punition en deux bâtiments distincts. Pour la capitale de la Provence, où rien n'avait succédé aux innovations du Baroque, il conçoit deux monuments modernes, en plein cœur de la cité comtale, à une époque où il n'existait aucun modèle d'édifice conçu précisément pour cet usage. Ce sera sa première commande. Ledoux réalisa un plan ramassé. L'intérieur est occupé par deux grandes salles des pas perdus superposées. Tout autour bureaux et salles d'audience rayonnent sur la base d'une géométrie à la rigueur palladienne. A l'extérieur, depuis les quatre avant-corps jusqu'au tempietto, composition pyramidale reprend le thème de la combinaison de l'axialité et de la centralité : problème de construction. Le fronton toscan de la façade principale confirme le caractère public du bâtiment. La Révolution française viendra cependant interrompre les travaux.

La construction du Palais de Justice de Verdun, par Michel-Robert Penchaud, 1809-1832

Le projet est repris en 1809. C'est désormais l'économie et l'utilité qui prévalent en matière d'architecture publique. La construction du Palais est confiée à Michel-Robert Penchaud qui conserve l'idée de séparation des fonctions de son prédécesseur Ledoux, et construit la prison derrière le Palais (palais Verdun). Commencés en 1822, les travaux seront achevés en 1832.

Mais les multiples interruptions et changements de plans modifient la salle des pas perdus. A l'origine conçue comme le cœur du palais dans le projet Ledoux, celle-ci est, à la demande du

Ministre, déplacée à l'avant du bâtiment et remplacée par une cour ouverte. Justice sera rendue en 1860. Couverte à la suite des intempéries de cette année, la cour est transformée en salle des pas perdus. Cette dernière réintègre alors le centre du palais, comme dans le projet initial. Une particularité car peu de ces salles en France sont aussi vastes, carrées et centrales. Mais les locaux du Palais Verdun deviennent vite étroits pour une Cour au ressort grandissant.

La surélévation du Palais de Justice par Gaston Castel, 1947-1955

En 1947, une expertise des charpentes et de la verrerie menées par Gaston Castel révèle de sérieux problèmes à l'intérieur du bâtiment et réactive le projet d'extension. Les budgets alloués aux travaux sont votés en décembre 1955. L'architecte opte pour la surélévation d'un demi-étage au-dessus de la corniche du bâtiment, et pour une réorganisation de l'espace ainsi dégagé pour y placer les services du greffe et les archives.

2 – Palais de Monclar, Cour d'appel, par Jean-Loup Roubert et Jean-Michel Battesti, 1995- 1998

En 1995, débutent les travaux de requalification de l'ancienne prison désaffectée depuis 1991. Confiés aux architectes Jean-Michel Battesti et Jean-Loup Roubert, ils donnent l'occasion de découvrir des vestiges antiques, une noria du XIe-XIIe siècle, une partie du cimetière de l'église Sainte Catherine, ainsi que les anciens îlots urbains détruits à la fin du XVIIIe s. Le nouveau bâtiment est relié au Palais Verdun par un passage souterrain. Inauguré en janvier 1998, le Palais Monclar porte le nom du Procureur général du Parlement de Provence au XVIIIe siècle, Jean-Pierre-François Ripert de Monclar. La Cour d'appel demeure une institution centrale d'Aix-en-Provence.

3 – Le Tribunal de Grande Instance, par Marc Barani 2011-2019

Après 5 années de rebondissement qui avait vu l'agence Francis Soler, architecte lauréat du concours du premier projet de reconstruction du tribunal de grande instance d'Aix (18 500 m²), abandonné par la suite, le projet est relancé. Ainsi quatre équipes sont en lice parmi lesquelles : Jean-Michel Battesti (Marseille), Jean de Giacinto (Bordeaux) et Emmanuel Nebout (Montpellier), et celle lauréate du second concours lancé début 2011, l'atelier Marc Barani (Céline Medina, chef de projet et Marion Helft, architecte).

L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij), Établissement public administratif spécialisé, placé sous la tutelle du Ministère de la justice, sélectionna le 29 mars 2014 le projet de l'architecte niçois Marc Barani, Equerre d'argent 2008, auteur de l'auditorium de l'Institut de France. Elle lui confira la conception et la gestion des opérations de construction, de réhabilitation, de restauration, d'exploitation ou de réutilisation de bâtiments.

Un projet beaucoup plus restreint notamment concernant sa superficie, celui de Francis Soler de 18 500 m² est revu à la baisse en concédant la construction du nouveau tribunal à 6.408 m² utiles.

Cette attribution a été suivie par un appel d'offres portant sur la réalisation des travaux débutés en 2014, pour une mise en service du futur tribunal de grande instance prévu initialement en 2016. Pour ce projet, une vaste opération de démolition-reconstruction de l'édifice fut engagée fin 2010 nécessitant la réalisation d'un bâtiment temporaire sur le site dès 2012 afin de reloger provisoirement les services du TGI durant les quatre ans de travaux prévus.

Réalisé sur le site actuel du boulevard Carnot, le programme consista en une première étape de démolition de l'ancien édifice pour l'édification d'un nouveau Palais de Justice. Celui-ci vise à améliorer les conditions d'accueil du public et le fonctionnement, en répondant aux exigences fonctionnelles, techniques et financières, tout en assurant une insertion urbaine réussie à la jonction de deux tissus urbains, celui du centre historique et celui de ses faubourgs. Enfin le parti architectural traduit de manière contemporaine certains éléments de la symbolique judiciaire.

Le nouveau palais de justice offre un mélange d'une belle minéralité alliée à la puissance tellurique d'un socle fragmenté contrastant avec l'évanescence des façades de verre, vibrantes de reflets, pour créer un ordre géométrique rigoureux et hiérarchisé.